



# ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

## géothermie

Question écrite n° 31001

### Texte de la question

M. Éric Raoult attire l'attention de Mme la ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche sur la relance de la recherche sur la géothermie. En effet, cette énergie renouvelable qui fut expérimentale durant les années 1970-1980 et qui donna lieu à des forages qui s'avéreront par la suite particulièrement coûteux, voire dispendieux, mériterait aujourd'hui, du fait des modifications des prix du pétrole et de la vogue du développement durable d'être relancée par une impulsion nationale, en tenant compte des expérimentations passées, notamment en Ile de France. Il lui demande donc de lui préciser sa position sur cette suggestion.

### Texte de la réponse

Le plan national de développement des énergies renouvelables de la France a pour ambition un changement complet d'échelle, qui se traduit, pour la géothermie, par la multiplication par 6 de la production d'énergie issue de la géothermie en 2020. Sa mesure n° 20 indique que le « fonds chaleur renouvelable » va permettre une relance à grande échelle en Île-de-France, mais également dans d'autres régions comme l'Alsace, l'Aquitaine, le Midi-Pyrénées, la région Centre. Dès 2009, plusieurs grands projets pourront être financés : les réseaux de chaleur de La Courneuve, de Clichy-sous-Bois, de Saint-Cloud et de Val-Maubuée, auxquels s'ajoutent les bâtiments des Aéroports de Paris, à Orly. Une dizaine d'autres projets sont à l'étude pour les années suivantes. Des expériences issues des réalisations entreprises à l'occasion du choc pétrolier précédent, on peut notamment retenir comme avancées majeures pour ces types de projets prometteurs pour l'Île-de-France : l'exploitation selon la technique du doublet de l'aquifère du Dogger au travers de 54 installations, dont 34 en fonctionnement à ce jour ; une meilleure maîtrise de la conception et du fonctionnement d'une boucle géothermale véhiculant un fluide chargé en sels et en éléments corrosifs ; l'optimisation des gros réseaux de chaleur, qui pourraient être à terme complétés grâce au développement des nouveaux concepts de la géothermie « intermédiaire » (aquifères peu profonds ou échanges avec le sol par pompes à chaleur). En accompagnement de ces évolutions et de ces programmations, le Bureau de recherches géologiques et minières (BRGM) a créé en 2006 un département spécifiquement dédié à la géothermie. Plus récemment, il vient de signer avec l'agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME) un accord afin d'amplifier leur action conjointe en faveur du développement de toutes les formes de géothermie. Il s'agira notamment d'accompagner la croissance des filières professionnelles concernées tant par la recherche et l'innovation que dans les démarches de qualité et d'information.

### Données clés

**Auteur :** [M. Éric Raoult](#)

**Circonscription :** Seine-Saint-Denis (12<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 31001

**Rubrique :** Énergie et carburants

**Ministère interrogé :** Enseignement supérieur et recherche

**Ministère attributaire :** Enseignement supérieur et recherche

Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 23 septembre 2008, page 8114

**Réponse publiée le :** 13 janvier 2009, page 306